

**République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
MAIRIE DE ROSCOFF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2023/03/27-19

**OBJET : AVIS SUR LE BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET SUR LE DOSSIER D'APPROBATION
DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROSCOFF**

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le 27 Mars à DIX-HUIT heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

PRÉSENTS :

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Monsieur Jean-Jacques SÉVÈRE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Monsieur Philippe POTIN, Madame Gwenaëlle PENDU, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Mathilde HENRY, Monsieur Philippe CAVAREC, Madame Alix PLASSART, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Maël DE CALAN Monsieur Joseph QUEMENER.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Jacques GUYONVARCH à Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT
Monsieur André MORVAN à Madame Sophie CORNILY

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Date de la convocation : 21 mars 2023

Monsieur Jean-Luc DERRIEN a été désigné secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L153-36 et suivants et L153-41 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal de Roscoff en date du 19/04/2010 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme, et la délibération en date du 20/12/2013 ayant approuvé la révision simplifiée du PLU,

Vu la loi ALUR et la prise de compétence par Haut Léon Communauté, en date du 27/03/2017, en matière de plan local d'urbanisme ou de documents en tenant lieu ou carte communale,

Vu les courriers de Madame la Maire de Roscoff en date du 09/02/2022 et du 28/09/2022, demandant à Haut-Léon Communauté d'engager une procédure de modification du règlement de la zone 1AUcg (quartier Gare) sur les hauteurs des constructions et le stationnement vélo,

Vu l'arrêté du Président de Haut-Léon Communauté du 12/10/2022 prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme afin de faire évoluer le règlement de la zone 1AUcg,

Vu l'absence d'observations des services de l'Etat et des personnes publiques associées sur la modification simplifiée du PLU notifiée,

Vu les observations émises dans le cadre de la mise à disposition du dossier qui appellent des réponses, mais n'impliquent pas la modification du dossier de modification simplifiée,

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable au bilan de la mise à disposition et à l'approbation par le Conseil Communautaire du dossier de modification simplifiée du PLU de Roscoff ; et de décider de transmettre cette délibération à Haut-Léon Communauté pour notifier l'avis du Conseil municipal de Roscoff.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché le **- 3 AVR. 2023**

ID : 029-212902399-20230327-D23_03_27_19-DE

- **DONNENT** un avis favorable au bilan de la mise à disposition et à l'approbation par le Conseil Communautaire du dossier de modification simplifiée du PLU de Roscoff et **APPROUVENT** de transmettre cette délibération à Haut-Léon Communauté pour notifier l'avis du Conseil municipal de Roscoff.

La Maire,
Odile THUBERT MONTAGNE



Le secrétaire,
Monsieur Jean-Luc DERRIEN

